



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 18 Décembre 2025

Date de la convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

L'an 2025 le jeudi 18 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLY sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, l'HOTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THOREZ, Maire.

Étaient Présents : M. THOREZ Jean-Claude - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine - Mme BOUNOUA Rachida – Mme CALDI Christine - M. CARDON Olivier - M. COLLET Olivier - M. COTE Alexandre - Mme DIEUDONNE Nadine - M. DUPONT Bruno - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent - Mme LUTZ Véronique - Mme MARTEAU Martine - M. RAVET Pierre-Luc - Mme RUCKEBUSCH Geneviève.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme de SWARTE Marie-Dominique - Mme VAN BECELAERE Edith.

Absent(s) : Mme CAZAUX Christine – Mme DEBUYSER Chantal - M. DEFOSSEZ Emmanuel - M. LEROY Bertrand - Mme PALLADINO Dominique - M. PECQUEUR Sylvain - M. PRUVOST Arnaud.

Secrétaire de séance :
A été nommée secrétaire : **M Olivier COLLET**

Nombre de membres du Conseil municipal : 25

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres votants : 18

Délibération n° 2025 – 51

Objet : Approbation du projet de mise aux normes de l'église de Bac St Maur

Vu l'article L.2121-29 du CGCT ;

Considérant qu'il revient au conseil municipal d'approuver les projets municipaux qui engagent financièrement la commune et d'éventuels partenaires financiers extérieurs ;

Considérant que le maire propose d'engager des travaux de mise aux normes de l'église de Bac St Maur, propriété communale depuis le 1^{er} mars 2023 et fermée depuis plusieurs années, afin de permettre d'y accueillir du public pour des manifestations culturelles et/ou culturelles ;

Considérant que les travaux les plus urgents concernent l'installation électrique et la rénovation de la toiture et que des devis pour un montant respectif de 21 240 € HT et 171 000 € HT ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées ;

Ceci exposé, le conseil municipal :

- 1) approuve le projet de rénovation de l'église de Bac St Maur tel que présenté ;
- 2) rappelle que le maire a délégation pour engager les consultations et signer les marchés de travaux préalables, et pour déposer toute demande de subvention auprès des instances de l'Etat (DETR...) ou d'autres collectivités territoriales ;
- 3) inscrit les crédits nécessaires au budget primitif 2026 ;

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance,

Les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Mention exécutoire : oui

Le Maire,

Jean-Claude THOREZ

